ART. 29 SEXIES N° CL16

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

Nº CL16

présenté par M. Fourage, rapporteur

ARTICLE 29 SEXIES

A l'alinéa 3, substituer au mot :
« Trente »
les mots :
« Vingt et un »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement tire les conséquences de l'organisation de l'élection des conseillers à l'AFE dans le mois suivant celle des conseillers consulaires, en prévoyant à cette fin que la convocation des électeurs à l'élection des conseillers à l'AFE a lieu par décret publié vingt et un jours au moins avant la date du scrutin.